ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
mercredi 10 juin 2026 – 18h30

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

M. le Président ouvre la séance à 18h30, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 05 juin 2026		
Présents	Mmes ARMADEIL, BACCOU, BUSSIERE, COUSTEAU, DURIER, ECHE, GORNET, LABRUYERE, LACOSTE, LAFFONT, LEMIRE, OUSTY, PAUSÉ MM. ALLAGNAT, DARAM, DUPUY	
Procurations	**Mme/M.**	**a donné procuration à Mme/M.**
	M. LAFOUX	M. DARAM
Absent excusé		
Président	M. DARAM	
Secrétaire	Mme ARMADEIL	
Personnel administratif	. Directrice Générale des Services . Directeur Général Adjoint des Services . Responsable du Pôle Social . Assistante administrative	
Ordre du jour	1 – Désignation d'un secrétaire de séance 2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS 3 – Élection d'un candidat titulaire et de son suppléant au Comité des 100 de l'UNCCAS 4 – Activités de « la Mosaïque des Partages » 5 – Informations diverses 6 – Décisions de la Commission Permanente *(Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, le point 6 sera débattu à huis clos.)*	

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Je vous propose de commencer la réunion du CCAS. Merci pour votre présence, un mercredi soir, en pleine semaine. Je vais commencer par l'appel. Je vais vous passer la feuille pour l'émargement. Je tiens à excuser M. le Maire, Président du CCAS, qui ne peut pas être présent parmi nous ce soir, parce qu'il est en réunion au Département, avec le Président, M. Vincini. Il s'excuse de ne pas être présent. On va commencer.

Mme Lemire : Je voulais juste préciser que je suis ici en tant que représentante de l'UDAF, qui est l'Union Départementale des Associations Familiales. Que ce soit clair.

M. le Président : Pourquoi cette précision ? On continue par la désignation de la secrétaire de séance, ou du secrétaire de séance. La dernière fois, nous avions désigné une personne non élue. Cette fois-ci, je vous demande de désigner un membre élu. Je vous propose, pour sa première participation au Conseil du CCAS, Élodie Armadeil. Qui est pour ? C'est ma première séance tout seul, désolé. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous en remercie. Élodie, tu es secrétaire de séance.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Armadeil en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	
	Absent	1	M. Aurélien Dupuy (arrivé à 18h44)

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Président : Nous continuons l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS, du 27 avril 2026. Vous l'avez tous reçu dans vos pièces jointes. On va passer au vote du procès-verbal du 27 avril. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui est pour ? Y a-t-il des oppositions sur ce procès-verbal ? Mme Bussiere s'abstient. On continue.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	1	Mme Céline Bussiere
	Absent	1	M. Aurélien Dupuy (arrivé à 18h44)

3 – Élection d'un candidat titulaire et de son suppléant au Comité des 100 de l'UNCCAS

M. le Président : Troisième point. C'est l'élection d'un candidat titulaire et de son suppléant au Comité des 100 de l'UNCCAS, au niveau national. Alors, nous souhaitons qu'il y ait un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le Comité des 100 au niveau national des CCAS. Étant donné le délai imposé par l'UNCCAS pour candidater, soit avant le 12 juin, donc ce week-end, il est nécessaire de délibérer dès aujourd'hui. Je propose au Conseil d'Administration ma candidature en tant que titulaire et la candidature pour le poste de suppléante de Madame Valérie Baccou. Donc, on doit procéder à main levée pour ce vote. Y a-t-il des oppositions ? Non ? Alors, qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous en remercie. Donc, Valérie sera ma suppléante, et je serai candidat au niveau national pour le comité des 100.

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Élection d'un candidat titulaire et de son suppléant au Comité des 100 de l'UNCCAS			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	
	Absent	1	M. Aurélien Dupuy (arrivé à 18h44)

4 – Activités de « la Mosaïque des Partages »

M. le Président : On continue. Point numéro 4, la Mosaïque des Partages. Je laisse donc la parole à Mme Lidos. Vous avez la parole.

Mme Lidos : Merci. Bonjour à tous. C'était juste pour vous présenter le programme de la Mosaïque des Partages durant les vacances scolaires. Donc, la Mosaïque des Partages n'est pas fermée durant l'été. Elle reste ouverte pour tous les usagers. Par contre, les ateliers ne sont plus animés. Ils sont en atelier libre. Il n'y aura pas d'animateur sur ces temps-là, puisqu'on est en effectif réduit. Donc, on n'est pas en capacité d'animer. Mais on sera présent pour les accueillir. Souvent, ce sont des ateliers jeux, qui se réunissent durant les deux mois. Il y a l'atelier couture qui vient aussi en autonomie. Et le reste, un peu moins souvent. Et surtout, le point fort durant l'été, ce sont les ateliers parents-enfants, durant les vacances scolaires. Donc, vous avez le programme : atelier créatif le 9 juillet. Le 16 juillet, en partenariat avec le Service des Sports, on fait un pickleball parents, grands-parents, enfants. Le 23 juillet, on fait un atelier cuisine. Le 6 août, un atelier « Activez vos neurones ». C'est vrai que normalement, ce sont des activités qu'on fait avec les seniors. Là, on le propose ouvert, avec un intergénérationnel parents-enfants. Un rallye pédestre va démarrer devant la Mairie le 13 août. Le 20 août, un atelier sportif, toujours avec le partenariat du service des sports. Et le 27 août, un atelier cuisine. À chaque fois, on travaille sur la parentalité. On organise la technique. On fournit les ingrédients. On fournit le matériel pour l'atelier créatif. Ce qui est important pour nous, c'est que le parent prenne du temps avec son enfant, et puisse échanger avec d'autres parents, et fasse aussi des connaissances et des rencontres, pour éventuellement organiser d'autres activités en dehors du Centre social. Et faire du lien social, c'est tout à fait notre rôle.

M. le Président : Y a-t-il des questions, des remarques sur le programme pour cet été ? Par rapport à la Mosaïque des Partages ? Non ?

Mme Lidos : On reprendra les ateliers le 17 septembre. Et après, on reprendra notre programme habituel, nos ateliers numériques, qui sont en partenariat avec le service informatique.

5 – Informations diverses

M. le Président : Ce sont les questions diverses. Vous avez dû recevoir le plan canicule. Le plan canicule, vous avez la définition. Le plan canicule, je vais vous lire tout le schéma. Le CCAS tient un registre nominatif qui permet à toute personne de Fonsorbes, en situation de vulnérabilité, de bénéficier, gratuitement et sur inscription, d'un suivi totalement gratuit, durant toute la période dite de veille saisonnière, du 1er juin au 15 septembre. Ce registre a pour vocation de localiser la population la plus à risque. Ils seront régulièrement contactés par les agents du CCAS, pendant toute la durée de l'alerte, afin de s'assurer qu'ils n'aient pas besoin d'aide. Lors de ces appels, les agents rappellent également les conseils élémentaires, pour éviter le risque de déshydratation et pour se rafraîchir. Si la personne appelée ne répond pas, et que la non-réponse est jugée inquiétante, après trois tentatives infructueuses, on contacte les personnes référentes, mentionnées sur la liste d'appels : famille, voisins et amis. Si de nouveau il n'y a pas de réponse, une visite à domicile sera effectuée par la police municipale ou l'élu de permanence. Un avis de passage peut éventuellement être déposé dans la boîte aux lettres, accompagné d'une note et d'un flyer conseillant la conduite à tenir en cas de forte chaleur. Dans l'hypothèse où personne n'a réussi à joindre l'administré vulnérable, on appelle les secours. En cas de malaise d'une personne vulnérable, le SAMU sera contacté en priorité. Certaines catégories de personnes peuvent s'inscrire sur ce registre, à la condition qu'ils résident à leur domicile : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées, les personnes les plus vulnérables, isolées, sous traitement médical, femmes enceintes. La demande d'inscription doit être réalisée soit par la personne concernée ou son représentant légal, soit par un tiers, entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle. Le registre canicule est déployé quand le plan canicule de niveau 3 est activé. Ce niveau correspond à une période de chaleur intense, 30 degrés en moyenne, avec des températures nocturnes se maintenant à des niveaux élevés, soit au-dessus de 20 degrés en moyenne, sur plus de 3 jours consécutifs, ce qui arrive régulièrement en été. Récemment, on a eu de fortes chaleurs. Sous les yeux, j'ai le tableau de la vigilance. Le niveau 3 orange, c'est l'alerte canicule. Donc l'indice biométéorologique atteint ou dépasse ces températures

pendant au moins 3 jours. Le niveau 4 rouge, c'est alerte canicule extrême. Pour information, fin mai nous avons vécu une période persistante de chaleur. Les agents du CCAS ont appelé à deux reprises les 20 personnes inscrites sur le registre. Donc le plan avait été activé.

Par rapport au point suivant, la navette municipale, on ne va pas l'aborder encore ce soir. On avait prévu de parler des navettes, mais comme on n'a pas encore défini le schéma pour le mois d'août, on l'abordera à un autre Conseil d'Administration du CCAS.

Depuis quelque temps, nous avons, au niveau du CCAS, une agente qui est en immersion, Madame Cindy Repel. Madame Cindy Repel a exprimé sa volonté de ne plus occuper son ancien poste, en tant qu'assistante administrative au pôle aménagement du territoire. Donc, vu que Madame Claire Bourgeois, qui s'occupait à temps partiel de l'accueil du CCAS jusqu'à présent, a été sollicitée à temps plein auprès de Monsieur Marcel Martins au service d'entretien, afin de remplacer une absence prolongée, dans ce contexte, une période d'immersion a été mise en place, dans le cadre d'une démarche de reconversion professionnelle, pour Madame Repel. Cette immersion se déroule au sein du CCAS sur un poste d'assistante administrative à l'accueil, depuis le 19 mai 2026, et jusqu'au 30 septembre 2026. Cette période a pour but et objectif de lui permettre de découvrir les missions liées à l'accueil administratif en milieu social, d'acquérir les compétences nécessaires et d'évaluer l'adéquation entre son profil et les exigences du poste. Un accompagnement ainsi qu'un suivi régulier sont mis en place durant toute la durée de l'immersion, afin d'évaluer son évolution et son adaptation au poste. Si vous avez des questions sur les questions diverses. Madame Lacoste.

Mme Lacoste : Sur l'immersion de Madame Repel, le suivi est fait plutôt par les Ressources humaines, plutôt par la responsable du pôle ?

Mme Lidos : On se rencontre, avec Madame Repel, toutes les semaines pour faire un point sur ses difficultés, comment elle a fait face à cette difficulté et les formations dont elle aurait besoin. Tous les 15 jours, il y a une rencontre avec moi et Monsieur Archidec. Et en milieu de période d'immersion, elle va rencontrer la RH.

M. le Président : Madame Lacoste, plus de question ?

6 – Décisions de la Commission Permanente

Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, le point n° 6 sera débattu à huis clos

M. le Président : On va passer à la partie qui n'est pas ouverte au public, qui concerne toutes les aides financières que nous avons apportées lors de la dernière Commission Permanente. Avez-vous des questions sur le tableau qu'on vous a donné concernant les aides financières ? Non ? Pas de questions ? D'accord.

Donc, nous avons épuisé l'ordre du jour. Y a-t-il d'autres questions à aborder, des sujets ? Oui, on vous écoute.

Mme Cousteau : Je voudrais intervenir, oui. Je voudrais remercier la Ville de Fonsorbes, les agents municipaux et tous les prestataires, et les organisateurs de la journée « Sportez-vous bien », le dimanche 31 mai. C'était une magnifique journée. L'année dernière était réussie, mais cette année était encore plus réussie. 27 personnes de nos établissements ont participé tout au long de la journée, en fonction de leurs capacités, entre les marches de 6 km, les marches santé, les joëlettes, les jeux. 27 personnes, parce que c'était vraiment accessible, adapté aux différents profils. Et au-delà du fait que c'était au profit de l'AJH, on verra ce qu'on va pouvoir acheter pour faire bénéficier et faire faire du sport aux personnes accueillies, c'était un vrai moment convivial d'inclusion. Donc, merci à tous pour l'organisation de cette journée.

M. le Président : Il est vrai que ça a été une journée magnifique et une belle journée. On a tous participé. On est tous venus. Et c'était très bien organisé. Merci pour cet hommage à toutes

les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée. Parce que c'était vraiment très bien. En plus, il n'a pas fait trop chaud.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? OK. Je clôture ce Conseil d'Administration du CCAS, et je vous remercie de votre participation. Et si vous avez des questions, si vous avez des sujets, je suis ouvert à toute discussion. Je vous écoute, Mme Lacoste.

Mme Lacoste : Excusez-moi. Il y a une prochaine Commission Permanente prévue ou un prochain CA ? Vous avez des dates à nous proposer, à nous donner, ou pas ?

M. le Président : Non, pas encore. On vous préviendra. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. Et la fête arrive sur Fonsorbes. Donc les festivités vont commencer. Merci beaucoup. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 18h47.

La Secrétaire de séance,

Mme Élodie ARMADEIL





M. le Président de séance,

M. Pascal DARAM

